



RIOCM | REGROUPEMENT INTERSECTORIEL DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTRÉAL

Suite aux recommandations du Vérificateur général du Québec
Que nous réserve le plan d'action du MSSS ?

Impacts sur la reddition de comptes des organismes communautaires en santé et services sociaux de Montréal

Présentation du RIOCM

2 février 2010, Centre St-Pierre

Introduction

- Objectifs de la formation
 - Informer les organismes sur le dossier
 - Présenter l'analyse du RIOCM
 - Discuter des impacts
 - Entendre les préoccupations des organismes
 - Envisager des actions à prendre comme regroupement
- Déroulement
 - Présentation du contenu (90 min.)
 - Questions et commentaires (30 min.)
 - Impacts pour les organismes à Montréal (30 min.)
 - Actions ? (15 min.)



Mise en contexte

- En 1995: Le premier rapport du vérificateur général du Québec sur le PSOC: constat d'un manque de rigueur dans le suivi des subventions et dans leur répartition.
- En 2000: Adoption de la loi sur l'administration publique

« La présente loi affirme la priorité accordée par l'Administration gouvernementale, dans l'élaboration et l'application des règles d'administration publique, à la qualité des services aux citoyens; elle instaure ainsi un cadre de gestion axé sur les résultats et sur le respect du principe de la transparence.

Elle reconnaît le rôle des parlementaires à l'égard de l'action gouvernementale et leur contribution à l'amélioration des services aux citoyens en favorisant l'imputabilité de l'Administration gouvernementale devant l'Assemblée nationale. »



Mise en contexte

- 2001 : Adoption de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire
 - Comporte la notion de « respect des acquis » jusqu'à sa mise en œuvre complète (prévue pour 2006)
 - Ministère port d'attache- transferts d'organismes
- Entre 2005 et 2010 : Développement et signature de protocoles d'ententes pour le financement à la mission dans plusieurs ministères et au SACAIS



Mise en contexte

- Contenu des protocoles d'ententes : l'exemple des groupes de Défense collective des droits
 - Signé pour 3 ans avec un montant fixe (pas d'indexation annuelle)
 - Clause sur la réalisation d'activités compatibles avec le «fonctionnement démocratique d'une société»
 - Modalités de reddition de comptes inscrites
 - Annexe avec critères d'admissibilité et exclusion
 - Clause de résiliation unilatérale du SACAIS en cas de défaut de l'organisme



Mise en contexte

- Au MSSS entre 2000 et 2008: Progression du financement De 256 M\$ à 400 M\$
- 2006-2008 : Travaux sur la reddition de comptes au MSSS
- 2008: Adoption d'un nouveau document sur la reddition de comptes au MSSS



Document reddition de comptes MSSS

- 4.2.1 Éléments du rapport d'activités

- **Obligatoires: 1 et 5**

1. L'organisme doit fournir une description des activités réalisées au cours de la dernière année : **Nature** des activités et **nombre** d'activités.
5. Démonstration d'un fonctionnement démocratique (tenue des assemblées générales et des réunions du conseil d'administration)



Document reddition de comptes MSSS

- **Seulement si ça concerne l'organisme: 2, 3 et 4**

- 2. **Démonstration de la contribution de la communauté à la réalisation des activités de l'organisme**

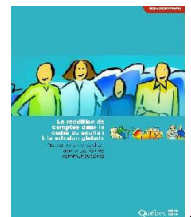
- Contribution en matière de ressources humaines (partage de ressources professionnelles, de services de secrétariat, de services de réception, etc.) ;
- Contribution en matière de ressources matérielles (prêt ou accès à des locaux, à des équipements informatiques, à des équipements divers, etc.) ;
- Contribution en matière de ressources financières (dons, revenus de campagnes de financement, subventions diversifiées, etc.) ;
- Contribution par l'entremise d'un réseau de bénévoles et de militants (nombre de bénévoles, etc.) ;
- Contribution sous forme de publicité gratuite dans un autre réseau (mention de l'organisme dans des bottins municipaux, auprès d'autres organismes, etc.) ;
- Contribution par l'entremise d'un réseau de distribution de dépliants par d'autres organismes ;
- Contribution par l'entremise de références provenant d'autres organismes



Document reddition de comptes MSSS

3. Démonstration du dynamisme et de l'engagement de l'organisme dans le milieu et de la concertation avec les ressources du milieu :

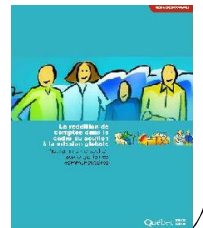
- Participation à des tables de concertation ;
- Place occupée par des membres de la collectivité (groupes ou comités de travail) ;
- Concertation avec différents intervenants issus d'instances gouvernementales et autres (centres de santé et de services sociaux, municipalités, milieu de l'éducation, etc.) ;
- Concertation avec d'autres organismes communautaires ;
- Disponibilité pour la communauté lorsque celle-ci est touchée par des événements particuliers, lorsque la mission ou les activités de l'organisme s'y prêtent (ex. : inondation, tempête de verglas, désastre naturel, etc.) ;
- Production et achat de matériel ou participation à des activités communes avec d'autres organismes.



Document reddition de comptes MSSS

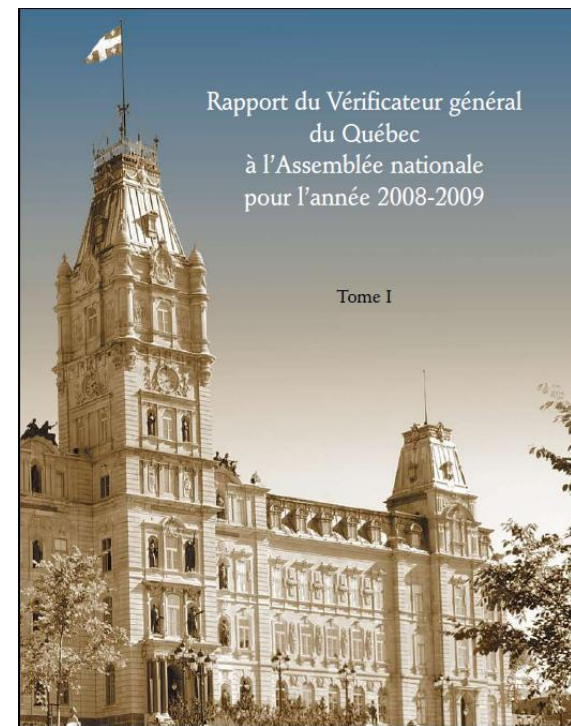
4. Démonstration de la réponse apportée aux besoins du milieu

- Accessibilité : heures d'ouverture, nombre de jours et de soirs, nombre de semaines et de mois ;
- Activités et outils d'information et de consultation : dépliants, réunions d'information et de sensibilisation, bulletins, etc. ;
- Séminaires, site Internet, sessions de formation, etc. ;
- Lien entre les activités réalisées et les services offerts, et les besoins de la communauté, tels que les identifie l'organisme ;
- Territoire couvert (local, sous-régional, régional, suprarégional, national) ;
- **Nombre de personnes rejointes par les activités grand public** de l'organisme (sensibilisation, activités médiatiques, forums, conférences, publications, promotion de services, etc.) ;
- **Nombre de personnes rejointes par les activités individuelles et les activités de groupe** de l'organisme (relation d'aide, écoute téléphonique, suivi individuel, groupe d'entraide, café rencontre, session de formation, etc.) ;
- Taux de fréquentation des maisons d'hébergement et des organismes de justice alternative.



2008: Le rapport du Vérificateur général

- Le 4 novembre 2008
- 9 organismes vérifiés dans 3 régions
- 53 rapports financiers analysés
- Le VGQ constate des problèmes chez quelques organismes: dépenses injustifiées, surplus importants, etc.
- Le VGQ reconnaît l'importance des organismes et admet que *les résultats de la vérification ne peuvent être extrapolés.*



2009: Commission de l'administration publique

En septembre 2009: La commission de l'administration publique entend le MSSS et des représentants du communautaire(CTROC-TRPOCB) sur le rapport du VGQ

La CAP recommande alors que le MSSS et les Agences

1. Mettent en place un mécanisme de reddition de comptes approprié sans créer une bureaucratisation entraînant des coûts administratifs improductifs pour les organismes.
2. Harmonisent leurs pratiques d'évaluation des projets des organismes communautaires
3. Mettent en œuvre, le plus rapidement possible, les plans d'action élaborés à la suite du VGQ
4. Incluent dans leurs critères d'attribution de fonds des facteurs tels que les changements démographiques, le degré de paupérisation des localités et les services rendus par les organismes.
5. Considèrent la possibilité d'associer les députés à l'évaluation des organismes communautaires pouvant présenter un certain nombre de difficultés, étant donné l'expérience acquise par les parlementaires dans le cadre de la gestion du programme de soutien à l'action bénévole.
6. Que les organismes démontrent clairement, dans les documents prescrits par le ministère de la Santé et des Services sociaux et les agences de la santé et des services sociaux, la transparence, le caractère démocratique de leur fonctionnement et leur bonne gouvernance.

Le plan d'action du MSSS

Recommandations VGQ	Plan d'action - MSSS	Position du RIOCM	Changements envisagés à l'Agence de Montréal
<p>1. Statuer sur les liens permis entre les organismes communautaires et leur fondation, aux fins de l'obtention du financement et de la reddition de comptes. (MSSS)</p>	<ul style="list-style-type: none"> a) Demander un avis juridique sur les liens permis entre les organismes communautaires et leur fondation. b) Revoir le formulaire de demande de subvention afin que les organismes communautaires déclarent tout lien privilégié avec une fondation. c) Effectuer les suivis pertinents lorsqu'un organisme a des liens privilégiés avec une fondation afin de s'assurer qu'il respecte les règles à cet effet. 	<p>En accord avec ces recommandations</p>	<p><i>Pas d'information pour l'instant</i></p>

Le plan d'action du MSSS

Recommandations VGQ	Plan d'action - MSSS	Position du RIOCM	Changements envisagés à l'Agence de Montréal
2. Préciser dans quel contexte chacun des trois modes de financement doit être utilisé. (MSSS)	a) Diffuser et appliquer les orientations sur les modes de financement.	En accord avec cette recommandation	Attente des directives du MSSS
3. Présenter au Conseil du trésor les normes associées au PSOC, afin d'obtenir une approbation de sa part. (MSSS)	a) Soumettre au Conseil du trésor les normes relatives au PSOC	En accord avec cette recommandation	
4. Réévaluer de façon systématique et périodique le montant du soutien accordé, en appui à la mission globale, à chaque organisme communautaire pour qu'il soit établi en lien avec ses besoins, et ce, à partir d'une information suffisante. (MSSS et agences)	a) Instaurer un processus formel, systématique et périodique de réévaluation des subventions (protocole d'ententes, visite).	En désaccord avec cette recommandation	L'Agence entend visiter tous les organismes périodiquement (débutera prochainement et selon ses moyens)

Le plan d'action du MSSS

Recommandations VGQ	Plan d'action - MSSS	Position du RIOCM	Changements envisagés à l'Agence de Montréal
5. Tenir compte des excédents non affectés des organismes avant de fixer le montant de soutien à attribuer en appui à la mission globale. (MSSS et agences)	<p>a) Préciser la procédure à suivre concernant le surplus accumulé – analyse, calcul et suivi de gestion.</p> <p>b) Inclure le surplus dans les variables à considérer lors de l'attribution du soutien financier accordé</p>	En accord avec cette recommandation MAIS les modalités doivent être souples	L'Agence entend développer des règles plus claires quant aux types et à la durée des affectations permises

Le plan d'action du MSSS

Recommandations VGQ	Plan d'action - MSSS	Position du RIOCM	Changements envisagés à l'Agence de Montréal
<p>6. Distribuer, en prenant en considération les besoins de la population, notamment ceux recensés par les CSSS, les nouvelles allocations de développement de façon à ce qu'elles servent à améliorer l'offre de service. (MSSS et agences)</p>	<p>a) Tracer le portrait du financement des organismes communautaires afin de cibler les programmes-services et les catégories d'organismes nécessitant un financement additionnel pour être davantage en mesure de répondre aux besoins.</p> <p>b) Revoir le formulaire de demande de subvention afin que les organismes communautaires puissent indiquer s'ils ont une entente de services avec un établissement.</p> <p>c) Mettre en place un système de cueillette de l'information concernant les ententes de services signées entre les CSSS et les organismes communautaires.</p>	<p>En désaccord avec la première partie de cette recommandation</p> <p>En accord avec cette recommandation</p> <p>En accord avec cette recommandation</p>	<p>L'Agence ne prend pas en compte les besoins exprimés par les CSSS pour la gestion du PSOC pour l'instant.</p> <p>Le formulaire PSOC a déjà été modifié pour demander aux organismes de déclarer leurs ententes. Une démarche sera faite avec les CSSS dans le même sens.</p>

Le plan d'action du MSSS

Recommandations VGQ	Plan d'action - MSSS	Position du RIOCM	Changements envisagés à l'Agence de Montréal
7. Justifier les sommes allouées par entente de services ainsi que par projet ponctuel, et fixer des attentes au regard des services attendus et des modalités de suivi. (MSSS et agences)	<ul style="list-style-type: none"> a) Diffuser et appliquer les orientations sur les modes de financement. b) Prévoir un processus formel de réévaluation des subventions (protocole d'ententes, visite). 	En accord avec ces recommandations	Travaux en cours à L'Agence sur le sujet : résultats à venir en 2010-2011.
8. Revoir ses exigences en matière de reddition de comptes des organismes communautaires, afin d'être capable d'effectuer un suivi rigoureux, et ce, tant pour les rapports financiers que pour les rapports d'activités. (MSSS)	<ul style="list-style-type: none"> a) Bonifier le cadre de référence sur la reddition de comptes, en fonction des travaux menés au niveau gouvernemental. b) Développer un modèle de grille d'analyse de reddition de comptes commune 	En désaccord avec ces recommandations- Appliquer ce qui est déjà convenu	L'Agence entend faire appliquer le document du MSSS de 2008. L'Agence de Montréal offrira une formation en mars 2010 à tous les organismes.
9. Préciser la ligne de conduite relativement au contrôle que les agences et les établissements peuvent exercer. (MSSS)	<ul style="list-style-type: none"> a) Instaurer un processus formel afin d'octroyer au bailleur de fonds le droit de consultation et de vérification des registres de l'organisme subventionné par le biais d'un protocole d'entente. 	En désaccord avec cette recommandation tant qu'on ne connaîtra pas la teneur du protocole	Pas d'information précise sur ce sujet.

Le plan d'action du MSSS

Recommandations VGQ	Plan d'action - MSSS	Position du RIOCM	Changements envisagés à l'Agence de Montréal
<p>10. Signer des protocoles d'entente avec les organismes à qui ils accordent une subvention sous forme d'appui à la mission globale. (MSSS et agences)</p>	<p>a) Développer un protocole d'entente afin, entre autres, de préciser la ligne de conduite par rapport au contrôle des bailleurs de fonds sur les organismes communautaires subventionnés.</p> <p>b) Signer des protocoles d'entente avec les organismes communautaires soutenus en mission globale.</p>	<p>En désaccord avec ces recommandations pour l'instant</p>	<p>L'Agence siège sur un comité au MSSS sur l'élaboration d'un protocole. Elle entend demander aux groupes de signer des protocoles triennaux pour le PSOC -Mission</p>
<p>11. Procéder à un suivi rigoureux qui leur permet d'apprécier l'utilisation des sommes versées aux organismes communautaires. (MSSS et agences)</p>	<p>a) Développer et diffuser des outils de gestion communs (ex. : grille de reddition de comptes, formulaire PSOC, protocole d'entente).</p> <p>b) Bonifier le cadre de référence sur la reddition de comptes, en fonction des travaux menés au niveau gouvernemental.</p> <p>c) Effectuer un suivi rigoureux de l'utilisation des sommes versées aux organismes communautaires.</p>	<p>En désaccord avec ces recommandations</p>	<p>L'Agence entend être plus systématique et rigoureuse à ce sujet. Elle souhaite que les groupes améliorent leurs rapports d'activités. L'Agence voudrait harmoniser les dates d'exercices financiers ou réduire à 3 mois le délai maximal pour transmettre les documents après la fin de l'exercice.</p>

Le plan d'action du MSSS

Recommandations VGQ	Plan d'action - MSSS	Position du RIOCM	Changements envisagés à l'Agence de Montréal
12. Veiller à ce que les membres des conseils d'administration des organismes communautaires reçoivent de la formation. (MSSS et agences)	<ul style="list-style-type: none"> a) Répertorier les pratiques déjà existantes dans les régions et informer les regroupements d'organismes. b) Sensibiliser et promouvoir l'utilisation des outils et des offres de formation pour les conseils d'administration. 	En accord avec ces recommandations	L'Agence soutient le programme de formation du RIOCM en 2009-2010. Elle encourage ces formations des CA.
13. Procéder à des évaluations de programmes appliquées aux organismes communautaires, entre autres à des évaluations des principaux types d'organismes subventionnés. (MSSS en collaboration avec les agences)	<ul style="list-style-type: none"> a) Réaliser une étude d'évaluabilité, appliquée au secteur des organismes communautaires comprenant, notamment, le développement d'un cadre d'évaluation pour chaque secteur d'activité concerné. 	En désaccord avec cette recommandation	L'Agence attend les résultats des travaux entre le MSSS et l'ÉNAP.
14. Encourager les organismes communautaires subventionnés à évaluer leurs activités, notamment en ce qui concerne le degré d'atteinte des objectifs et le degré de satisfaction des usagers à l'égard des services. (MSSS en collaboration avec les agences)	<ul style="list-style-type: none"> a) Répertorier et faire connaître les outils existants. b) Soutenir les organismes communautaires qui veulent entreprendre une démarche d'autoévaluation en lien avec le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. 	En accord avec ces recommandations dans la mesure où on donne les moyens aux organismes	Pas de position de l'Agence là-dessus

Le plan d'action du MSSS

Recommandations VGQ	Plan d'action - MSSS	Position du RIOCM	Changements envisagés à l'Agence de Montréal
<p>15. Mettre en place un système d'information qui lui permette de cumuler les données relatives à la situation financière des organismes communautaires subventionnés, à leur clientèle et aux services qu'ils offrent. (MSSS en collaboration avec les agences)</p>	<p>a) Se doter d'outils communs, afin de constituer une base de données informatisée.</p> <p>b) Poursuivre l'implication du MSSS dans le processus visant l'implantation de la solution informatique telle que « Diapason ».</p>	<p>En accord avec cette recommandation</p> <p>En désaccord avec cette recommandation</p>	<p>L'Agence appuie cette initiative et siège sur le comité d'élaboration du MSSS sur le</p>
<p>16. Connaître le total des sommes versées aux organismes communautaires par les entités du réseau. (MSSS en collaboration avec les agences)</p>	<p>a) Mettre en place un système de cueillette de l'information concernant les ententes de service signées entre les CSSS ou les établissements et les organismes communautaires.</p>	<p>En accord avec cette recommandation</p>	<p>L'Agence entend développer sa base de données et la tenir à jour.</p>

Impacts pour les organismes

- Comme organismes, quelles sont vos préoccupations face aux changements à venir au PSOC ?
- Quels sont les points qui vous préoccupent le plus ?
- Croyez-vous que ces changements auront une influence sur vos pratiques ?



Actions à prendre au RIOCM

- Quelles sont les actions à prendre comme regroupement dans le dossier de la reddition de comptes et de la gestion du PSOC ?

